

Procès-verbal du Conseil Municipal du 24/05/2024

Le 24/05/2024, à 18heures , le conseil municipal, légalement convoqué ,s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. FILZ Roland, maire.

Date de la convocation : 14/05/2024

Présents : Mme BALZ Noémie , M. FILZ Roland, Mme GUION Denise

Absente :Mme HALLEUR Cécile

Procuration : Mme OTTOGALLI - GILLES Karine donne pouvoir à M. FILZ Roland

Secrétaire de séance: Mme GUION Denise

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

1 - Procès-verbal de la séance du 07/05/2024

Le procès-verbal de la séance du 07/05/2024 est adopté à l'unanimité.

2 - Assainissement logement locatif : convention d'étude avec le SIGMA

Monsieur le maire rappelle que l'assainissement du logement communal situé au 2975 route des Deux Eaux parcelle ZA 331 doit faire l'objet d'une mise en conformité suite à un avis non conforme rendu par le SIGMA.

Le maire rappelle également que la commune a transféré au SIGMA la compétence "Assainissement non collectif".

Afin de mettre au norme l'assainissement du logement communal, une étude de conception préalable aux travaux d'Assainissement Non Collectif doit être réalisée.

Le maire informe que le SIGMA propose une convention de prestation afin de confier la réalisation de cette étude de conception au bureau d'étude AGEOL. Le montant unitaire de coût d'étude est de 480 euros TTC.

Le maire donne lecture de la convention de prestation proposée.

Entendu l'exposé du maire;

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal :

- Approuve la signature de la convention de prestation pour la réalisation d'études de conception préalables aux travaux d'Assainissement Non Collectif ;
- Charge le maire de signer cette convention ;
- Accepte le paiement du coût de l'étude d'un montant de 480 euros TTC ;
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Panneaux signalétiques pour les gîtes et autres commerces

Le maire rappelle le projet d'acquisition et d'installation de panneaux signalétiques pour les gîtes touristiques.

Après référencement des besoins, le maire présente les devis reçus pour réaliser les panneaux.

Entendu l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré,

Les conseillers municipaux :

- accepte le devis n° n°DV25348 en date du 20/05/2024 de l'entreprise DROMENSEIGNE d'un montant de 140 euros HT, 168 euros TTC ;
- charge le maire de passer commande des panneaux ;
- autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - PLUI Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la CCVD

Le maire informe que plusieurs personnes de la CCVD se sont rendus sur les sites d'Eygluy et d'Escoulin.

Suspension de séance à 18h35 pour laisser la parole à Monsieur Bruno DUFOUR et Mme Marie Hélène LESAFFRE.

Reprise de la séance à 18h50.

Le Maire présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables(PADD) qui est une pièce essentielle du PLUI. Il donne les orientations politiques d'où découleront ensuite le choix des secteurs à développer ou à renouveler, les changements de zonage et la réglementation.

Du fait de son importance, L'article L.153-12 du Code de l'urbanisme prévoit qu'un débat sur les orientations du PADD soit organisé au sein de l'organe délibérant de l'EPCI compétent et des conseils municipaux des communes membres.

Le débat ne donne lieu à aucune délibération, Toutefois, il est conseillé d'en produire au moins un compte-rendu succinct.

Le PADD du PLUI du Val de Drôme

Le PADD été établi à partir du projet de territoire du Val de Drôme en Biovallée validé par le Conseil Communautaire du 31 mai 2022. Il est en totale cohérence avec les objectifs du PCAET approuvé en septembre 2021, du PLH approuvé le 18 octobre 2022, et du SCoT en cours de finalisation.

Les 3 grands axes retenus dans le PADD annexé à la présente délibération sont les suivants

AXE 1– MENER UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT AMBITIEUSE QUI AMÉLIORE LE FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE

1.1 : Développer une stratégie foncière

1.2 : Renforcer les polarités et le maillage entre les communes et conforter les bassins de services

1.3 : Créer un parcours résidentiel complet en diversifiant l'offre de logements

1.4 : Poursuivre le développement d'une mobilité novatrice et durable qui s'adapte aux contraintes et aux modes de vie du territoire

AXE 2– DÉPASSER LA LOGIQUE DE TRANSITION ET ORGANISER LES RUPTURES POUR RÉPONDRE VÉRITABLEMENT AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES

- 2.1 : Préserver les ressources naturelles et anticiper leur dégradation
- 2.2 : Réduire la consommation d'énergie tout en renforçant la production d'énergie renouvelable locale
- 2.3 : Elaborer une stratégie de la biodiversité et préserver les trames écologiques
- 2.4 : Préserver la richesse des paysages et fédérer le territoire autour de l'agriculture
- 2.5 : Garantir un cadre de vie qui compose avec les risques naturels et technologiques

AXE 3- LE VAL DE DRÔME EN BIOVALLÉE, UN TERRITOIRE D'ÉCONOMIE ET D'EMPLOIS : AFFIRMER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE

- 3.1 : Assurer le développement des parcs d'activités qui accueillent les entreprises structurantes pour la Communauté de Communes
- 3.2 : Renforcer la cohésion sociale - développer un haut niveau de services pour tous dans une logique de proximité et d'accessibilité (cf axe 1 – orientation 1)
- 3.3 : Pérenniser et renforcer le tissu d'activités dans et hors zone d'activité, en confortant les centralités
- 3.4 : Accompagner la rupture des pratiques agricoles
- 3.5 : Conforter l'économie touristique en se tournant vers un tourisme local, vert et respectueux des ressources du territoire

Eléments de débats : les élus soulignent l'absence de terrain dédié à l'habitat léger.

5 - Débat adhésion au Parc du Vercors

Le Parc naturel régional du Vercors doit renouveler son label à l'échéance de fin 2024. La procédure de renouvellement a débuté fin 2017, et une nouvelle Charte a été élaborée en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2024-2039. Le Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et sur le périmètre pour le quel il demandera le renouvellement du classement du Vercors en Parc naturel régional auprès de l'État, pour une durée de 15ans.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la Charte du Parc naturel régional du Vercors, adressée par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes le 26 février 2024 et en avoir délibéré décide de ne pas adhérer à la nouvelle Charte du Parc naturel régional du Vercors 2024-2039

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Acquisitions immobilières

Suite au conseil municipal du 7 mai dernier, la mairie a transmis sa proposition d'achat au vendeur. Le propriétaire n'a pas encore donné sa réponse.

L'estimation transmise par le conseiller intercommunal de l'Energie s'élève à 196 500 euros pour la réfection énergétique de la maison. L'assainissement n'est pas compris dans ce montant.

Les élus rencontreront le conseiller aux décideurs locaux de la Direction départemental des finances publiques mardi 28 mai pour solliciter son avis sur ce projet d'investissement locatif.

7 - Chantier Jeunes

En l'absence de Mme Karine OTTOGALLI-GILLES, ce point sera traité ultérieurement.

8 - Voirie communale

Dès que la météo le permettra, l'entreprise Bouvat va reprendre les travaux sur les chemins suivants : chemin des Chambres, à l'entrée du chemin de Mandavit et sur la route des Deux Eaux au niveau de la propriété de M. Eric Debeaux.

9 - Pistes Défense de la Forêt Contre les Incendies

Pour le chemin de Véronne, un dossier se monte avec l'ONF pour que le chemin soit classé comme piste de Défense de la Forêt Contre les Incendies.

Pour la piste déjà classée de Fonteuse, des aides existent.

10 - Elections européennes : planning des permanences du bureau de vote

11 - Questions diverses

- * Avis de covoiturage sur Eygluy et Escoulin.
- * Panneaux « dépôt sauvage » pour les cimetières proposés par la CCVD. Les élus vont en commandés.
- * La CCVD propose gratuitement des équipements pour les stations de mobilités.
- * Urbanisme : Monsieur Alain Camilieri a déposé la déclaration de travaux n°DP02612824D0003 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur sa toiture.
- * La fontaine de l'Escoulin va être remise en service prochainement.
- * L'entreprise Objectif Eau est venue présenter sa proposition de contrat de prestation de services.

La séance du conseil municipal est levée à 20h.

Le secrétaire de séance
Denise Guion

Le Maire
Roland Filz

